

## **M2M GROUP**

Société Anonyme au capital de 64 777 700 Dirhams  
Siège social : 16 rue Abdellah Ben Mehyou - Casablanca  
R.C. Casablanca n°117697 – IF n°01023093

### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINANIRE DU 02 DECEMBRE 2022 FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

#### **1. RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- Lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration,
- Approbation du transfert du siège social et modification de l'article 4 des statuts ;
- Approbation des statuts mis à jour ;
- Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités légales,
- Questions diverses

#### **2. PROJET DE RESOLUTIONS AGREES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de ratifier la décision de transfert du siège social décidé par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 Octobre 2022.

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la Société qui sera désormais la suivante :

Le siège social est fixé à Casablanca 20, Rue Moussa Bnou Noussair 3eme étage- Quartier Gauthier .  
Le Conseil d'Administration peut décider le transfert du siège social dans la même préfecture ou province. Cette décision devra être ratifiée par la plus prochaine assemblée générale extraordinaire

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi, pour effectuer tous dépôts, formalités (notamment auprès du registre du commerce) et publications prescrits par la loi relatifs à l'une des résolutions et/ou opérations, adoptions aux termes de la présente assemblée générale.

### 3. FORMULAIRE DE VOTE

Je/La soussigné(e) :

Nom (ou raison sociale pour les personnes morales) : .....  
Prénom : .....  
Domicile (ou siège social pour les personnes morales): .....  
Représenté par (civilité NOM et prénom) : .....  
Propriétaire de (nombre) : .....  
actions de la Société M2M Group,

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale du 02/12/2022 ci-annexé, et conformément :

- aux articles 130 et 131 bis de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes qui énonce que « *La participation ou la représentation aux Assemblées est subordonnée à :*
  - *L'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives de la société ;*
  - *ou pour les détenteurs d'actions au porteur, la présentation au siège de la société d'une attestation de blocage des titres émanant de l'intermédiaire financier.* »
- à l'article 3 de la loi 27.20 portant application des dispositions spéciales relatives au déroulement des travaux des organes d'administration des sociétés anonymes et les modalités de tenue de leurs assemblées générales durant la période de l'état d'urgence sanitaire
- et aux règles édictées par le communiqué de l'AMMC du 1<sup>er</sup> Juin 2020 concernant l'organisation des Assemblées Générales par visioconférence dans le contexte de la crise sanitaire qui prévoit que : « *Les formulaires de vote par correspondance doivent être transmis à la société au plus tard 3 jours avant l'assemblée* ».

**Déclare émettre les votes suivants sur lesdites résolutions rappelées en annexes :**

#### **Vote des résolutions de l'Assemblée Générale Extra ordinaire**

**Cocher la case appropriée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.**

<b>Résolutions</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Première Résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Deuxième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Troisième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Les formulaires dûment renseignés, signés et cachetés le cas échéant accompagnés des pièces justificatives requises en pièces jointes, doivent parvenir à la Société M2M Group par courriel aux adresses électroniques : [beddahbi@m2mgroup.com](mailto:beddahbi@m2mgroup.com) et [mfait@m2mgroup.com](mailto:mfait@m2mgroup.com) , et ce au plus tard le mardi 29/11/2022.
2. Les votes exprimés dans ce présent formulaire valent également pour les assemblées successives qui seraient convoquées à statuer sur le même ordre du jour.

3. Conformément aux dispositions de l'article 131 bis de la loi 17.95 : « Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée ».
4. Pour être valide, le formulaire de vote reçu par la société doit renseigner toutes les mentions requises et être accompagné des pièces justificatives demandées.
5. L'actionnaire ayant voté par correspondance renonce à la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature (et cachet le cas échéant)